

# La Haute-Saône Solidaire !

Le journal mensuel à parution irrégulière de la section

## L'Edito ...

Meilleurs Vœux  
2022

2021 sera une année de plus à oublier ...

En espérant que 2022 verra la sortie du tunnel !

La pandémie nous ayant contraint à changer nos méthodes, nous vous proposons un journal local pour vous informer, mais également pour pouvoir échanger avec vous.

Cela ne remplacera jamais une HMI (Heure Mensuelle d'Information) ou une visite de service, mais nous espérons que cette nouvelle forme de communication vous conviendra.

N'hésitez pas à commenter les articles et à nous faire part de ce qui se passe dans vos services !

### PROTCOLE PORTANT SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DES AGENTS DE LA DGFIP : le cadeau du Père Noël !

Ce protocole valide trois grands axes d'actions :

**Une mesure indemnitaire exceptionnelle** (120 € pour les A, 170 € pour les B, 250 € pour les C )

**Un volet promotion** (des promotions supplémentaires)

**Une amélioration du cadre de vie** avec un fond dédié de 10 millions d'euros

Concernant ce dernier point, la Haute-Saône sera dotée de 32 036 €. La Direction devra recueillir les idées des Agents. Les projets devraient profiter au plus grand nombre. En cas de désaccord local, l'enveloppe sera remise dans le pot commun au niveau national ...

Les syndicats réclamaient des augmentations de salaires, la DGFIP a proposé ça ... ou rien !



### PROTECTION SOCIALE

Depuis le 1er janvier 2022, l'État versera forfaitairement **15 euros** par mois aux Agents qui acquittent une cotisation au titre d'une complémentaire santé.

Quelle générosité ! Encore un cadeau de Noël ? Nous n'avons pas l'habitude !

Mais, relativisons, les entreprises ont l'obligation **depuis 2016** de financer **50%** du montant total de la cotisation de leurs employés !

Pourtant, l'État n'est-il pas lui-même un employeur ... ?

**Vous voulez encore un cadeau ? ...**

## MESURES SALARIALES AVEC EFFETS RÉTROACTIFS AU 1ER OCTOBRE 2021

Il s'agit de mesures salariales **pour que la rémunération des fonctionnaires rattrape le SMIC** fixé à l'indice majoré 340 à compter du 1er octobre 2021 (il correspond à un traitement brut mensuel de 1 593,25 €). Les personnels concernés sont les Agents titulaires, stagiaires et contractuels rémunérés sur la base d'un indice majoré inférieur à ce nouvel indice minimum.

Dans un second temps, le minimum de traitement dans la fonction publique sera relevé à l'indice minimum 343 à compter du 1er janvier 2022.

**Juste quelques miettes pour coller à la législation en vigueur !**

**Quoi, vous croyez encore au Père Noël ?!**

### GEL DU POINT D'INDICE : Simuler votre perte de salaire par rapport à l'inflation

Les fonctionnaires ont subi une forte perte de pouvoir d'achat ces vingt dernières années. Cependant, un outil qui chiffre la perte vaut mieux que de longs discours : Solidaires Fonction Publique a donc lancé un simulateur de perte salariale par rapport au gel du point d'indice. Le voici :

<https://fonctionpublique.solidaires.org/agent%e2%8b%85es-de-la-fonction-publique-calculez-limpact-de-linflation-sur-votre-salaire/>

**Alors faites-vous un cadeau : testez, prenez conscience, et réclamez votre dû !**

#### GRÈVE

Une intersyndicale réunissant notamment Solidaires, CGT et FO appelle à une journée de mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le 27 janvier prochain !

Il est urgent et indispensable d'agir tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraités.



### N'OUBLIONS PAS QUE LA DGFIP AUSSI A EU SES CADEAUX !

#### EMPLOIS

En 2022, la DGFIP va subir **1506** suppressions nettes. Avec 20 000 emplois supprimés en 10 ans, la DGFIP est passée sous la barre des 100 000 Agents.

En Haute-Saône, ce seront "seulement" **3** postes supprimés (pour mémoire, c'était une dizaine avant le NRP), mais la répartition laisse entrevoir une certaine orientation managériale...

**+ 1 IP + 1 A - 3 B - 2 C !**

#### NRP 2022

La **Trésorerie de Dampierre/Salon** a fermé pour rejoindre le SGC de Gray

La **Trésorerie d'Héricourt** a fermé pour rejoindre le SGC de Luxeuil

Le **SIP de Gray** a fermé pour rejoindre le SIP de Vesoul

Le **SIE de Gray** et le **SIE de Vesoul** ont été absorbés par le SIE Départemental positionné à Lure

Maigre consolation : des antennes ont été pérennisées à Gray pour le SIP et à Héricourt pour la Trésorerie, et une antenne provisoire reste au SIE de Vesoul, mais c'est un souffle d'air pour les Agents, obtenu par la force de conviction des syndicats !

## MUTATIONS

La campagne de mutations nationale pour le mouvement du 1er septembre 2022 se termine le 21/01/2022 (à confirmer).

N'attendez pas la dernière minute pour nous demander conseil !

Et si vous voulez vous assurer que votre demande soit vérifiée avant la publication, vous pouvez nous la transmettre, nous la communiquerons aux CAPistes nationaux.



## LDG MOBILITÉ

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. En matière de mobilité, les LDG n'ont été mises en application que partiellement pour le mouvement prenant effet au 1er septembre 2021 en affectant tous les prioritaires avant les non prioritaires (fin du quota de 50%).

La DG a annoncé qu'elle reportait l'application intégrale des LDG en matière de mobilité à 2023 (au lieu de 2022 initialement prévu) ... pour cause d'indisponibilité du nouvel outil informatique pour réaliser les mouvements !

Les règles de mutation pour 2022 seront les mêmes que celles appliquées en 2021.

Nouveauté 2022 : la DG étend l'affectation au choix à l'ensemble des postes d'inspecteurs en DIRCOFI, à la DISI Sud Est Outre Mer en Martinique, Guadeloupe et à la Réunion, et aux 74 postes comptables C4 restants. Dès lors, l'affectation au choix représentera 34 % des affectations totales des inspecteurs contre 23 % aujourd'hui : un moyen de passer outre les règles de mutation !

Le **télétravail** est de nouveau obligatoire depuis le 3 janvier 2022.  
N'hésitez pas à nous faire remonter les difficultés que vous rencontrez !



La Section de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES 70 vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2022 !

## BUREAU DE SECTION

Béatrice BOULANGER, Co-Secrétaire, Trésorière	Jean-Luc MOUGEOT	Didier MICHAUD
Corinne MULENET, Co-Secrétaire	Isabelle COMTE	Karine SCHWAB
Emmanuel SAILLARD	Audrey JOSSET	Christine JOSEPH

## REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

### Commission Administrative Paritaire Locale CAPL

CAPL A :	Titulaire : Emmanuel SAILLARD	Suppléant : Frankie SAILLARD
CAPL B :	Titulaire : Béatrice ROUGEOT	
CAPL C :	Titulaire : Carine BRIZAI	Suppléante : Malory DUMOULIN

### Comité Technique Local (CTL)

Titulaires : Corinne MULENET et Karine SCHWAB      Suppléants : Christine JOSEPH et Emmanuel SAILLARD

### Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHS-CT)

Titulaires : Emmanuel SAILLARD et Karine SCHWAB      Suppléants : Corinne MULENET et Jean-Luc MOUGEOT

### Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS)

Titulaires : Béatrice BOULANGER et Isabelle COMTE      Suppléantes : Karine SCHWAB et Didier MICHAUD

SECTION :

### Bulletin d'adhésion 2022

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement



**IDENTIFIANTS**

N° DGFP ..... <small>(6 chiffres)</small>	N° ANAIS ..... <small>(10 chiffres)</small>	N° SIRHIUS ..... <small>(7 chiffres)</small>
--	--	---

NOM d'usage .....	Prénom .....
NOM de naissance .....	Date de naissance .....
Cadre : .....	Grade : .....
Echelon : .....	Date de prise de rang : .....

**Informations professionnelles**

Service : .....

Site : .....

Temps partiel : ..... %

@ .....

☎ .....

Ces informations sont obligatoires

**Informations personnelles**

Adresse perso. : .....

.....

.....

@ .....

☎ .....

Ces informations sont facultatives, tu pourras les modifier dans ton profil sur [solidairesfinancespubliques.org](https://solidairesfinancespubliques.org)

Montant de la cotisation →

**Solidaires Finances Publiques**

Boite 24 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44    [contact@solidairesfinancespubliques.org](mailto:contact@solidairesfinancespubliques.org)    [solidairesfinancespubliques.org](https://solidairesfinancespubliques.org)



Écrivez-nous à [solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:solidairesfinancespubliques.ddfip70@dgfip.finances.gouv.fr)

Rendez-vous sur notre site local <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/700/>